

Ateliers Ethique et Investissement
Investir au regard de la doctrine sociale de l'Église
Le principe du bien commun

4 mars 2021
15h30-17h30

Quelques repères sur la notion de bien commun : au-delà de l'enseignement social de l'Eglise

La notion de « bien commun » n'est pas une notion spécifiquement chrétienne. Sur un plan philosophique, nous héritons de la notion de bien commun par Aristote : le bien commun, c'est le bien de la cité, le bien de la communauté politique¹ ; et ce bien commun doit être la préoccupation ultime de celui qui dirige la cité.

Dans cette perspective, le bien commun est ici un projet de vie, une visée générale qui n'entre pas en contradiction avec le bien des personnes qui vivent dans la cité. Mais le bien commun n'est jamais pour autant la somme des biens individuels. Il est « commun » en tant qu'il est un bien pour tous et pour chacun.

Thomas d'Aquin repartira de cette présentation du bien commun pour parler du bien commun de la cité mais aussi pour orienter vers un bien commun plus universel : Dieu. Bien auquel tout homme peut participer.

On entend aussi parler *des* « biens communs »⁵. Cela désigne ici des biens concrets, matériels ou non, dont le caractère fondamental est de n'appartenir non pas à une personne en particulier mais à une communauté (au sens d'une communauté politique). Ainsi, ces temps-ci, on peut entendre des voix qui s'élèvent pour demander à ce que les vaccins anti covid soient considérés comme un bien commun. Cela veut dire que l'on va se donner *ensemble* des *règles* pour l'*usage de ce bien, de cette ressource* et non pas permettre que ce bien soit géré comme un bien privé soumis aux aléas du marché par exemple. C'est très exigeant. Cela contient l'idée que la mise à disposition de ce bien ne peut pas dépendre de niveaux de ressources des personnes ou des états.

Le bien commun dans l'Église : un principe au caractère général et fondamental

Pour l'Église, le bien commun est un *principe*, c'est à dire qu'il a un caractère général et fondamental, qu'il fait office de paramètre de référence premier et fondamental « pour l'interprétation et l'évaluation des phénomènes sociaux, dans lesquels puiser les critères de discernement et de conduite de l'action sociale, en tout domaine. »²

Le bien commun est un bien « appartenant à tous les hommes et à tout l'homme »³. La constitution *Gaudium et Spes* du concile Vatican II en a formulé une définition qui est toujours une référence. Le bien commun, c'est :

l'ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée.⁴

1 « Politique » au sens de la communauté rassemblée par le fait même d'habiter la même cité (du grec *polis*).
« Au sens général, une communauté désigne un groupe social constitué de personnes partageant les mêmes caractéristiques, le même mode de vie, la même culture, la même langue, les mêmes intérêts... Elles interagissent entre elles et ont en outre un sentiment commun d'appartenance à ce groupe. »
<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Communaute.htm>

2 *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, n°161 consultable en ligne sur
http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_justpeace_doc_20060526_compendio-dott-soc_fr.html

3 *Compendium*, n°164.

4 *Gaudium et spes*, Concile Vatican II, 1965, n°26.

5 [Gouverner les communs, Elinor Oström \(franceculture.fr\)](http://www.gouvernerlescommuns.fr)

Le contenu du « bien commun », de l'ensemble de ces conditions, n'est pas préétabli. Il dépend des valeurs d'une communauté et d'un contexte historique donné. Le catéchisme de l'Église catholique écrit :

Les exigences du bien commun dérivent des conditions sociales de chaque époque et sont étroitement liées au respect et à la promotion intégrale de la personne et de ses droits fondamentaux.⁵

Pour l'Église, la notion de bien commun est ainsi étroitement liée à celle de dignité de la personne humaine.

Le principe du bien commun est également étroitement lié au principe de la « destination universelle des biens ». Ce qui veut dire que si la propriété privée est un bien, ce n'est jamais un bien exclusivement orienté vers soi mais qui a une dimension d'ouverture à l'autre, une dimension sociale. On en trouve aujourd'hui une illustration dans l'idée d'« entreprise à mission » ou d'utilité sociale des entreprises qui envisage que l'entreprise a une finalité sociale et non pas seulement une finalité de création de richesse en soi. On regarde plus loin.

Notre responsabilité dans le bien commun

Nous sommes tous concernés par le service du bien commun et la préservation de biens communs qui échapperaient à toute logique d'offre et de demande.

Nous sommes concernés, *a fortiori*, pour nous, de manière institutionnelle et personnelle dans le monde de la finance qui nous renvoie aux questions d'argent, de richesse et de partage de cette richesse ; l'argent étant le principal véhicule aujourd'hui de la mise à disposition d'un certain nombre de biens de première nécessité au plus grand nombre.

Dans les ISR nous le savons, nous pouvons, par l'argent, encourager certains investissements ou au contraire en limiter d'autres. C'est déjà un levier très concret de service du bien commun.

Mais pourrions-nous aller jusqu'à nous interroger sur la façon dont la finance pourrait être, elle-même, un bien commun ?

Dans cet atelier, nous allons essayer d'explorer comment cette notion de bien commun est présente dans notre quotidien.

Pour préparer l'atelier, nous vous proposons deux possibilités (vous n'en choisissez qu'une seule)

- Option 1

Spontanément, vous avez une idée personnelle du bien commun et de la façon dont vous contribuez, *concrètement*, au bien commun par votre travail ou votre lien au monde de la finance :

- 1) Vous l'exprimez. Et ensuite,
- 2) Vous « entrez en dialogue » avec la doctrine sociale de l'Église en essayant de vous demander ce que les qq lignes ci-dessus ajoutent à votre compréhension du bien commun ou modifient dans votre compréhension du bien commun.
- 3) Est-ce que cela change votre regard sur la responsabilité qui est la votre dans votre travail au quotidien ?

- Option 2

Vous explorez quelques notions contenues dans l'idée du bien commun à *partir de votre expérience propre* :

5 Catéchisme de l'Église Catholique, n°1907, cité dans le Compendium au n°166.

- La notion de bien commun implique la conscience d'appartenir à une communauté – humaine, mondiale, locale... : par votre travail, est-ce que vous vous sentez appartenir à une « communauté » ? Laquelle ? Comment cela modifie-t-il votre rapport au travail ?
- La notion de bien commun implique l'idée de biens concrets : amené(e) à placer de l'argent, comme investisseur ou comme gestionnaire, à quel bien commun vous vous sentez contribuer ? Sous quelle forme ?
- Le notion de bien commun conduit à celle de « destination universelle des biens » : qu'est ce que ça change pour vous d'envisager la richesse qui est la votre comme un bien qui doit garder une vocation sociale ?

Sur cette base, chacun prépare une intervention de 3' maximum.

Déroulement de l'atelier

- 15h15 : Ouverture de la salle
- 15h30 : Présentations des personnes présentes
- 15h40 : Présentation de l'atelier et de son déroulement et de l'esprit du « dialogue »
Introduction à la notion de bien commun
- 15h55 : Répartition des personnes en différentes salles virtuelles (5-6 personnes maxi par groupe)
Dans les salles, 1^{er} tour de table pour que chacun dise ce qu'il a préparé
Ensuite, temps d'échange à partir de ce que l'un ou l'autre a dit :
- pour approfondir ma propre compréhension du bien commun
 - pour prendre davantage conscience de ce que cela peut impliquer concrètement pour le monde de la finance
- 16h45 : Retour en grand groupe (phase d'enrichissement collective de la réflexion)
Échange libre pour faire remonter une question, une conviction, un éclairage
- 17h20 : Temps personnel pour que chacun puisse noter ce avec quoi il repart (3').
Invitation à faire remonter le fruit de cet atelier aux organisateurs (sur la base du volontariat)
Décision pour le prochain atelier : poursuivre sur ce thème ou prendre un autre principe de la DSE. Cela se fera en fonction de la teneur des échanges.